



Grossesse et maternité
Prestations assurées

Helsana

Engagée pour la vie.

Nous nous engageons pour le bien-être des futures mamans.

La prise en charge des coûts des prestations suivantes est valable à partir de la 13^e semaine de grossesse et jusqu'à 8 semaines après l'accouchement. Pendant cette période, vous êtes dispensée de la franchise et de la quote-part. Avant et après cette période, et lorsqu'il s'agit de prestations légalement obligatoires, les contrôles prénatals par un ou une médecin et une sage-femme, y compris les analyses et les examens échographiques, sont également exemptés de la participation aux coûts.

À vos côtés avec une offre complète de prestations

Prestations	Assurance de base	TOP ¹	SANA ¹	COMPLETA ¹	COMPLETA PLUS ^{1/2}	HOSPITAL ¹	PRIMEO ¹	Bon à savoir
Contrôles								
7 examens de contrôle médicalement nécessaires réalisés par un-e médecin/sage-femme	X		X	X	X			En cas de grossesse à risque, le nombre dépend de l'évaluation clinique.
2 examens échographiques et analyses de laboratoire réalisés par un-e médecin	X		X	X	X			Dans le cas d'une grossesse normale, les frais excédentaires sont pris en charge au titre de SANA, COMPLETA et COMPLETA PLUS dans le cadre de la prévention médicale.
Troubles de la grossesse								
Traitement de troubles de la grossesse	X							
Médicaments de la liste des spécialités visant à traiter les troubles de la grossesse	X							La liste des spécialités (LS) publiée par l'Office fédéral de la santé publique comprend les médicaments remboursés par l'assurance de base.
Médicaments non obligatoirement pris en charge par l'assureur		X		X				
Médicaments de la médecine complémentaire			X	X				
Bas de contention	X						X	2 paires de bas de contention par an (365 jours) à partir de la classe de contention II (selon les prescriptions de la liste des moyens et appareils de l'OFSP)
Préparation à l'accouchement								
Hospitalisation pour éviter un accouchement prématuré	X					X		
Soins de base et traitements par les services d'aide et de soins à domicile avant la naissance	X							
Cours de préparation à l'accouchement	X		X	X	X			L'assurance de base rembourse jusqu'à 150 francs. 75 % au titre de SANA et COMPLETA jusqu'à max. 500 francs par année civile pour le domaine de la grossesse auprès d'un fournisseur de prestations reconnu. 75 % au titre de COMPLETA PLUS jusqu'à un max. 200 francs par année civile (valable pour tous les domaines confondus).
Thérapies								
Massages			X	X	X			La méthode thérapeutique et les thérapeutes traitant-e-s sont reconnu-e-s par Helsana.
Acupuncture par un ou une médecin ayant une formation continue en acupuncture	X		X	X	X			
Acupuncture par des thérapeutes MTC reconnus et par des sages-femmes			X	X	X			Si l'acupuncture est pratiquée par une sage-femme, les frais ne sont pris en charge que dans le cadre de la préparation à/pendant l'accouchement et uniquement par les assurances complémentaires indiquées.
Accouchement								
Accouchement stationnaire à l'hôpital	X					X		
Accouchement ambulatoire à l'hôpital	X					X		Forfait d'accouchement en cas d'accouchement ambulatoire à l'hôpital au titre de HOSPITAL FLEX, HOSPITAL Demi-Privée et HOSPITAL Privée
Accoucher en maison de naissance	X					X		Veuillez prendre contact avec nous avant de vous inscrire dans une maison de naissance. Forfait d'accouchement en cas d'accouchement ambulatoire dans une maison de naissance au titre de HOSPITAL FLEX, HOSPITAL Demi-Privée et HOSPITAL Privée
Accouchement à domicile	X					X		Forfait en cas d'accouchement à domicile au titre de HOSPITAL FLEX, HOSPITAL Demi-Privée et HOSPITAL Privée
Post-partum								
Suivi postnatal hebdomadaire par une sage-femme ou un prestataire de soins jusqu'à 8 semaines après la naissance	X							
Suivi postnatal par une sage-femme ou un prestataire de soins à partir de la 8 ^e semaine après la naissance	X							après déduction de la participation aux coûts
Aide ménagère après la naissance						X		après accouchement stationnaire à l'hôpital
Allaitement								
3 conseils en allaitement	X							Les 3 conseils en allaitement sont exonérés de la participation aux coûts, y compris au-delà des 8 premières semaines.
Moyens auxiliaires et appareils, tels que compresses d'allaitement et bas de contention, location*/achat d'un tire-lait électrique ou achat d'un tire-lait manuel	X						X	* Dans les cas médicalement justifiés, les frais de location sont pris en charge pendant huit semaines maximum. Les accessoires doivent être achetés séparément (selon les limitations de la liste des moyens et appareils de l'OFSP).
Après la naissance								
Contrôle médical ultérieur et analyses de laboratoire médicalement nécessaires pendant les 10 semaines après la naissance	X							
Gymnastique postnatale			X	X	X			Chez les fournisseurs de prestations reconnus.

¹ Délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance

² Souscription possible uniquement en combinaison avec COMPLETA

Nous sommes là pour vous.

Tout au long de la vie. Pour que vous restiez en bonne santé, retrouviez rapidement la santé ou viviez mieux malgré la maladie.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana
0844 80 81 82
helsana.ch/contact
helsana.ch/sites

Prestations de maternité et accouchement à l'étranger

+41 58 340 13 55

Connaissez-vous notre Baby Package ?

Vous trouverez des informations sur cette couverture d'assurance adaptée aux nouveau-nés sur helsana.ch/fr/baby

Distinguée par les meilleures notes.



Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.

Les informations et les descriptions des prestations des produits sont sommaires et non exhaustives. Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter helsana.ch. Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.